

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL NUMERO 2012 – 1- 005
JEUDI 28 JUIN 2012**

L'an deux mil douze, Jeudi 28 Juin, les membres du Conseil Municipal, appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, se sont réunis à 20 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : Vendredi 22 Juin 2012

Etaient présents : Messieurs LAUNAY Jacques, CHOLET Didier, CALLIOT Michel, GIRARD Jacques, MAIGNAN André, PELLAN Philippe, NABUCET Frédéric, ROUXEL Fred, Mesdames BLINTZOWSKY Christiane, BOULIN Claude, LEVEQUE Christiane, DE LA MOUSSAYE Martine, MEHOUAS Josiane.

Etaient absents, représentés : Monsieur GUEGAN André, Mesdames MARTIN Caroline, TADIER Joële.

Etaient absents, non représentés : Messieurs YOBE Sébastien, HOURDIN Xavier.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents (y compris Le Maire) : 14

Nombre de conseillers absents non représentés : 2

Nombre de conseillers absents représentés : 3

Quorum : 10

Madame Josiane MEHOUAS, candidate, est élue secrétaire de séance. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 Mai 2012 est validé et signé par les membres ayant participé à la séance. Il est donc approuvé à l'unanimité.

**LECTURE DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES ETABLI PAR LA CHAMBRE DES COMPTES,
SUITE AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE DE FREHEL SUR LES
EXERCICES 2006 ET SUIVANTS.**

Michèle MOISAN, Maire, informe l'Assemblée délibérante qu'en application des dispositions de l'article R.241-17 du Code des juridictions financières, il lui appartient d'exposer le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion des exercices 2006 et suivants de la Commune, ainsi que les réponses jointes des deux maires concernés. Conformément à la loi, l'ensemble doit donner lieu à débat. Il est précisé que ledit rapport sera consultable sur le site internet de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne.

Après lecture du document, Madame Le Maire invite les membres à s'exprimer :

- Madame MEHOUAS, Présidente de l'office de tourisme de 2008 à 2010, apporte quelques précisions sur l'attribution des Fonds pour l'Effort Culturel et Touristique de la Station : lors de la précédente mandature, elle indique que les attributions étaient déjà convenues avant même les réunions de décision, donc la participation formelle du président de l'Office à la Commission d'attribution ne pouvait, en aucun cas, être source de conflit d'intérêt.

Par ailleurs, Madame MEHOUAS précise que l'association n'a jamais été dissoute, mais seulement mise en sommeil. C'est pour cette raison qu'elle a pu reprendre une activité en Avril 2010.

Enfin, sur la réponse apportée par le Maire précédent concernant le tourisme, Madame MEHOUAS tient à rappeler qu'en 2005, la subvention demandée par l'Office était en effet de plus en plus importante, essentiellement pour satisfaire des demandes de la municipalité. L'emploi des fonds correspond bien aux priorités identifiées par la Commune. Cela a bien été exposé clairement lors de réunions auxquelles participaient les deux municipalités de Fréhel et Plévenon, ainsi que le Conseil Général et le Comité Départemental du Tourisme.

- Monsieur ROUXEL, précise que, lors de sa mandature, 2 postes avaient été créés aux Services Techniques, dont un pour l'entretien des espaces verts de Sables d'Or. Il rappelle l'existence du Contrat de Station, conclu avec Saint-Cast et Plévenon pour 3 ans, contrat lié au tourisme, mais aussi au développement des activités hors saison.

Enfin, s'agissant de la Zone Artisanale, dont l'objectif était d'attirer les artisans, les prix étaient très bas (12 Francs en 1990) ce qui laissait présager un déficit, comme beaucoup d'opérations communales.

- Madame BLINTZOWSKY ne souhaite pas faire de commentaire sur cette politique de déficits annoncés, mais soulève la question du manque de transparence de ces déficits, qui n'ont pas été traités au plan comptable dans les règles, qui n'étaient pas pris en compte dans le budget principal avant l'exercice 2009, faussant ainsi les comptes de la Commune. A l'époque, la Trésorerie n'a pas réagi à ces manquements aux règles comptables. Que les déficits aient été faits volontairement ou pas, Madame BLINTZOWSKY estime que les coûts d'acquisition des différents terrains étaient de toute façon prohibitifs.
- Monsieur ROUXEL revient sur les terrains qui ont été achetés pour la création d'une aire de camping-cars : le propriétaire n'en était pas vendeur, et a donc proposé lui-même son prix de vente, qui a été accepté sans négociation. De ce fait, la base d'acquisition a été faussée.
- Michèle MOISAN, Maire, rappelle qu'aucune accusation n'est portée sur qui que ce soit ; il était simplement nécessaire de connaître la situation réelle de la gestion de la Commune. Elle assure que la Commune se sortira de cette période difficile.

Délibération N° 2012 – 2 – 082 : BUDGET COMMUNE ET CAMPING 2012 : DECISIONS MODIFICATIVES

Madame Le Maire donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe en charge des finances, qui expose la nécessité de procéder à des décisions modificatives sur les budgets 2012 de la Commune et du camping.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** les décisions modificatives sur le Budget 2012 de la Commune et Camping, telles que présentées.

Délibération N° 2012 – 2 – 083 : SDE : DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT MAT ET FOYER SABLES D'OR LES PINS

Madame Le Maire fait part d'un dommage intervenu sur un mât et un foyer installé à Sables d'Or, pour lequel l'entreprise ALLEZ, chargée de la maintenance de nos installations, a adressé un devis de remplacement à hauteur de 2 100 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** le projet d'éclairage public « Remplacement Mât et foyer 1G634 – Sables d'Or », présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor.

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 084 : ECOLE SACRE-CŒUR : DEMANDE SUBVENTION POUR MATERIEL INFORMATIQUE

Michèle MOISAN, Maire, indique que le Président de l'OGEC et la Directrice de l'Ecole Sacré-Cœur sollicitent une subvention destinée, pour partie, à l'achat d'un vidéoprojecteur et 11 postes informatique fixes. L'Ecole pourra alors adhérer au plan numérique Enseignement Catholique de Bretagne.

Le plan de financement prévisionnel comprend une participation de 2000 € de l'OGEC, et une subvention communale complémentaire de 2 800 € .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **EMET** un avis favorable à l'attribution d'une subvention communale de 2 800 € , destinée à l'OGEC de l'Ecole Sacré-Cœur, et ayant pour objet l'acquisition de matériel informatique.

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 085 : CHOIX ENTREPRISE COUVERTURE CHAPELLE DU VIEUX BOURG

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe en charge des finances. Sur 4 entreprises consultées pour la réfection de la toiture de la Chapelle du Vieux Bourg, 3 ont adressé réponse. La quatrième n'a pas actualisé son devis de 2011. Le 15 Juin 2012, les membres de la Commission d'appel d'offres ont analysé les offres. Les membres de la Commission ont pris en compte les

différents postes, et notamment le type d'ardoises (l'entreprise LEVACHER propose des ardoises d'Espagne ayant les mêmes caractéristiques que celles d'Angers ; les deux autres entreprises ont prévu des ardoises d'Angers, plus coûteuses) et le mode de pose (pose au crochet privilégiée).

La Commission a émis un avis favorable au devis de l'entreprise LEVACHER. Monsieur PELLAN est en désaccord sur le principe de retenir le moins-disant, considérant que c'est au détriment de la qualité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 3 voix contre et 14 voix pour : Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, **RETIENT** le devis n° 11248 du 15/05/2012 adressé par l'entreprise LEVACHER, et relatif à la réfection de la toiture de la Chapelle du Vieux Bourg, pour un montant de 28 006.10 € TTC.

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 086 : CHOIX ENTREPRISE REMPLACEMENT PLANCHER CHŒUR DE L'EGLISE

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe en charge des finances. La Commission d'Appel d'offres, réunie le 15 Juin, a examiné 2 devis reçus sur 4 demandés : l'entreprise LE TOHIC et l'entreprise MOULLEC. L'écart entre les montants se justifie par une différence de méthode. La Commission propose de retenir celle de l'entreprise MOULLEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, **RETIENT** le devis n° 1206-014 du 14/06/2012 adressé par l'entreprise MOULLEC, et relatif au remplacement du plancher du chœur de l'église, pour un montant de 14 948.12 € TTC.

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 087 : CHOIX SOCIETE INSTALLATION TELEPHONIQUE MAIRIE

Michèle MOISAN, Maire, expose que, sur 3 sociétés de téléphonie consultées pour le projet d'évolution du système de téléphonie de la Mairie, 2 ont adressé réponse. Le 15 Juin 2012, les membres de la Commission d'appel d'offres ont analysé les offres de la société LTIO Alcatel Lucent (Langueux), et la Société Groupe TC (Plérin)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, **RETIENT** le devis n° C058791 du 21/03/2012 adressé par La Société Groupe TC (Plérin), et relatif à l'installation d'un système de téléphonie dans les locaux de la Mairie.

AVANCEMENTS DE GRADE 2012 : APPROBATION DU RATIO PROMUS-PROMOUVABLES

Michèle MOISAN, Maire, propose de surseoir à ce dossier, car l'avis de la Commission Administrative Paritaire n'a pas encore été reçu en Mairie.

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 088 : MINI-GOLF : DEMANDE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Michèle MOISAN, Maire, indique aux membres qu'elle a reçu une demande officielle de raccordement émanant de Monsieur Yann JUGAN, gérant du mini-golf. A ce stade, il est proposé de prendre tout renseignement nécessaire permettant de clarifier la situation de cet équipement, notamment en lien avec le classement Natura 2000.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **SURSEOIT** à toute autorisation de raccordement à l'égout du mini-golf, géré par Monsieur Yann JUGAN, dans l'attente de renseignements complémentaires.

PROJET DE CONVENTION DE VEILLE FONCIERE SAFER

Le projet de convention de veille foncière SAFER a été remis à chaque membre du Conseil Municipal, pour lecture. Madame Le Maire propose d'inviter des représentants la SAFER pour prendre une décision en toute connaissance de cause. Le Conseil municipal donne son accord.

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 089 : PROJET D'ETUDE JURIDIQUE SUR LE SECTEUR DE RESNEL

Michèle MOISAN, Maire, fait état de la complexité de l'implantation des différents lotissements sur le secteur de Resnel, et propose d'interpeller Maître ROUHAULT, avocat en charge de l'urbanisme, pour qu'il apporte son éclairage juridique sur les engagements des uns et des autres, au regard des documents officiels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** Madame Le Maire à prendre contact avec Maître ROUHAULT, avocat en charge de l'urbanisme, pour entreprendre une étude sur les lotissements du secteur de Resnel.

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 090 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Michèle MOISAN, Maire, présente à huis clos une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables relatifs à des titres émis le Camping sur les années 2006 à 2008, et sur la Commune sur les années 2008 et 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **ADMET** en non – valeur les titres proposés.

QUESTIONS DIVERSES

QUESTION DIVERSE 1 : Centre Equestre / plaintes de riverains par rapport aux nuisances causées par le dépôt de fumier en limite de propriété : Messieurs CHOLET et ROUXEL se sont rendus sur site, et ont évalué la nécessité d'installer une fumière couverte sur une dalle, à plus de 100 m de toute habitation. La surface sera évaluée en fonction du nombre de chevaux et du nombre de mois de stockage. Un dossier sera constitué. Le coût de cette fumière serait située dans une fourchette de 15 000 € à 25 000 € , à budgéter sur 2013.

QUESTION DIVERSE 2

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 091 : CHOIX GEOMETRE POUR RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE RUE DU MOULIN

Michèle MOISAN, Maire, fait état de deux propositions tarifaires relatives à une mission de relevé topographique de la Rue du Moulin : Cabinet MOISAN MEISTER pour 1 143.64 € , et SCP ALLAIN pour 772.80 € .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **RETIENT** le devis n° 212286 du 19/06/2012 de la SCP ALLAIN, géomètre concernant une mission de relevé topographique de la Rue du Moulin, pour un montant de 772.80 €

QUESTION DIVERSE 3 : Aménagement de la Vallée de Diane : une réunion d'information est prévue à l'intention des élus le 10 Juillet à 20h30 à Plurien.

QUESTION DIVERSE 4 : Demande d'hébergement d'un agent saisonnier au Camping : l'ensemble des élus présents s'accordent sur un avis défavorable, pour éviter de créer tout précédent.

QUESTION DIVERSE 5 : Lecture courrier habitant concernant l'entretien de trottoirs : Madame Le Maire fait part des difficultés à juguler la pousse rapide de végétations sur les espaces publics.

QUESTION DIVERSE 6 : Demande aide financière d'un jeune de Fréhel sélectionné en équipe de France de Char à Cerf-volant, pour participation au Championnat du Monde à Cherrueix, du 8 au 15 Juillet : Madame Le Maire précise que seuls les séjours linguistiques peuvent ouvrir droit à financement partiel par la Commune.

QUESTION DIVERSE 7 : Demande d'autorisation de logement en Zone Artisanale, dans l'attente de la construction d'une habitation principale : ce logement serait aménagé dans le bureau de la SCI Blue Lagon pendant la durée des travaux, à partir de début Septembre. L'ensemble des élus présents s'accordent sur un avis défavorable, dans le respect du règlement de la Zone Artisanale.

QUESTION DIVERSE 8 : Cercle de Voile : remerciements pour l'aide financière de la Commune, et programme saison 2012, dont 2 régates les 8 et 14 Août.

QUESTION DIVERSE 9 : Association PHARE WESTERN : invitation à une réception en l'honneur du Club Country United Eagles Dancers de Belgique le 6 Juillet à 20h à la Salle des fêtes.

QUESTION DIVERSE 10 : Commune de Montauban : information sur le championnat de Bretagne cycliste des élus le samedi 1^{er} septembre.

QUESTION DIVERSE 11 : Invitation à une démonstration de monte en amazone : dimanche 1^{er} juillet à partir de 14h30 à Sables d'Or Les Pins

QUESTION DIVERSE 12 : Demande de commerçant souhaitant vendre des glaces sur remorque: le Conseil Municipal est défavorable.

QUESTION DIVERSE 13 : Invitation de Monsieur Marc LUCAS, Président de l'association Géomnis : Inauguration du Géofestival à Erquy le samedi 30 Juin à 17h30

QUESTION DIVERSE 14 : Fédération Française de Randonnées : communication de deux rando-fiches du 2^{ème} volet du projet « itinéraires- rando-fiches », dont l'une concerne le circuit des Templiers, et l'autre « autour de château Serein ».

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 23 HEURES 30

La Secrétaire de Séance

**Le Maire
Michèle MOISAN**